ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune sont gérés par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
Pour toute question relative à l'assainissement ou aux eaux pluviales, vous devez contacter le service Assainissement de la Communauté d'Agglomération : Téléphone **01 60 22 95 55.**

Pour effectuer vos demandes de branchements assainissement et eaux pluviales, vous devez suivre scrupuleusement la procédure mise en place par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Chaque pétitionnaire devra solliciter le service Eau et Assainissement. Le Cahier des Prescriptions Techniques devra être respecté par toute entreprise souhaitant intervenir sur le domaine public du périmètre de l'Agglomération. Le formulaire devra être dûment complété par le propriétaire et par l'entreprise de travaux, avant d'être envoyé au service Eau et Assainissement (**service.eagg@coulommierspaysdebrie.fr**) pour traitement (délai d'instruction d'environ un mois).

Cahier des Prescriptions Techniques

Formulaire de demande d'autorisation

Formulaire de participation au financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.)

L'assainissement collectif et non collectif est géré par la SAUR depuis le 1er janvier 2011.
Pour toute demande de contrôle d'assainissement (en cas de vente notamment), vous pouvez contacter directement le service de la SAUR au **01 61 10 43 09.**

MAIRIE DE LA CELLE SUR MORIN

1 Rue d'en BAS
77515 LA CELLE SUR MORIN

01 64 04 70 65

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de La Celle sur Morin